



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°06/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 29 Février 2024

Séance du **07 Mars 2024**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, **Maire.**

Mme Maryse GOUJON **Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 07 Mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **AMÉNAGEMENT ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE-BOURG**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL (arrivé à 18h42) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY - Mme Renée BERNADINE (départ à 20h04) - M. Olivier BERISSON (arrivé à 18h38) Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :** - Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Huguette DELEM  
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL

**Étaient absents (es) :** - Mme Lindsay SAINT-PIERRE  
- Mme Maryse PLANTIN  
- Mme Annie GROS-DUBOIS

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Maryse GOUJON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

Le Maire expose :

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de redynamisation du centre-bourg afin d'accélérer sa transformation de façon durable et de poursuivre ses ambitions en matière de requalification urbaine.

Il est notamment question de redonner au centre-bourg, fragilisé, la vitalité nécessaire à son développement et à son rayonnement.

Dans le cadre de la redynamisation de l'attractivité du bourg et de l'amélioration du cadre de vie, la Commune souhaite répondre aux enjeux et objectifs ci-après :

**Rappel des enjeux :**

- ❖ Renforcer l'attractivité du centre-bourg pour les habitants et futurs habitants ;
- ❖ Parvenir à un aménagement et une urbanisation respectueux de l'environnement ;
- ❖ Optimiser un attrait touristique supplémentaire ;
- ❖ Développer les services et commerces ;
- ❖ Repenser la logique du cadre de vie, du déplacement piéton, automobile et du stationnement ;

**Objectifs :**

- ❖ Création d'espaces publics qualitatifs et arborés, facteur de cohésion sociale et de réduction des îlots de chaleur urbaine
- ❖ Requalification des entrées de ville et du cadre de vie avec une valorisation paysagère favorisant une circulation douce dans le bourg ;

**Projet : Requalification des espaces publics au centre-bourg**

- ❖ Réaménagement de la place des fêtes (parcelles B-412 et 413)
- ❖ Aménagement et végétalisation du parking de l'école maternelle B (parcelle A-89)
- ❖ Aménagement et végétalisation d'un parking en entrée de ville (parcelle D-467)

Pour rappel, l'édilité a acté en 2021 son adhésion au programme Petites Villes de Demain. Ce projet de requalification des espaces publics en centre-bourg est un projet inscrit au titre des actions PVD de la Commune.

Les trois espaces publics concernés sont notamment situés aux abords d'édifices culturels et font partie du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en vigueur depuis la signature de la convention-cadre PVD.

La Commune souhaite procéder à une étude d'esquisse en pré-programmation, qui doit lui permettre de bien maîtriser la qualité de son projet d'aménagement triphasé et de pouvoir aligner l'ensemble des conditions indispensables à l'aboutissement d'un projet satisfaisant tant qualitativement que techniquement.

La commission urbanisme, réunie en date du 16 mai 2023, a arrêté les grands principes d'aménagement des trois sites à requalifier, sur la base desquels sera conduite l'étude d'esquisse.

A l'issue de cette étude l'édilité disposera d'une stratégie d'aménagement cohérente des trois sites et d'un bilan financier prévisionnel qui permettra de conclure par la suite une mission de maîtrise d'œuvre conception-réalisation pour la mise en œuvre concrète du projet d'aménagement.

<b>PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)</b>	
<b>FNADT (80%)</b>	<b>31 120,00€</b>
<b>Ville (20%)</b>	<b>7 780,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 900,00€</b>

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET UNE ABSTENTION (OLIVIER BÉRISSON),

1. **APPROUVE** le lancement de l'étude d'esquisse chiffrée en vue de l'aménagement des espaces publics en centre-bourg.
2. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude d'esquisse
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h16. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le **07 mars 2024**



Le Maire,  
Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Maryse **GOUJON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du



Le Maire,  
Fred Michel **TIRAULT**

